



**Compte-rendu de
la séance du conseil d'administration
de la communauté d'universités et d'établissements
(COMUE) – Université de Toulouse
du jeudi 5 juin 2014 9h à l'UPS**

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, président, Université Toulouse I – Capitole, procuration à Corinne MASCALA
Corinne MASCALA, Université Toulouse I – Capitole
Jean-Michel MINOVEZ, président, Université Toulouse II – Jean Jaurès
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II – Jean Jaurès, excusée
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Brigitte PRADIN, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse, procuration à Gilbert de TERSSAC a/c de 11h45
Hervé REMIGNON, INP Toulouse, procuration à Brigitte PRADIN a/c de 11h30
Didier MARQUIS, directeur, INSA de Toulouse, procuration à Bertrand Monthubert a/c de 11h30
Olivier FOURURE, directeur général, ISAE, procuration à Jean-Michel Minovez a/c de 11h

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, COMUE Université de Toulouse, Présidente
Claude CHEVALET, directeur de recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées
Gilbert de TERSSAC, directeur de recherche CNRS, CERTOP
Gilbert CASAMATTA, INP Toulouse

Représentants des collectivités territoriales

Jean-Luc MOUDENC, Toulouse Métropole, excusé
Nadia PELLEFIGUE, Conseil Régional Midi-Pyrénées, procuration à Marie-France BARTHET

Représentants des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées, procuration à Marie-France BARTHET
Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (procuration à Hervé PINGAUD a/c 11h20)

Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associés

Jacques IGALENS, CREDIGE, représenté par Gilles BENOIN
Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse, excusé
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA
Bénédicte de VOLONTAT, COMUE

Représentants des étudiants

Frédéric MARTY, UJJ, excusé
Amine LOUFID, UT1, excusé

Membres du CA avec voix consultative :

Hélène BERNARD, rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités, représentée par Michel PETITPREZ
Gilles BOUCHER, directeur général des services, COMUE
Josiane NOVELLA, responsable administratif et financier, COMUE
Raphaël ROSSEL, agent comptable, excusé

Invités :

Armelle BARELLI, INSERM
Alain MILON, ENVT
Patrick MOUNAUD, CNRS, représenté par Sylvie ROQUES
Alain CHATILLON, AgriMip Sud-Ouest Innovation, représenté par Olivier OSSARD
Marc PIRCHER, directeur du CNES, représenté par Hubert DIEZ
Alain SCHMITT, EMAC, représenté par Danielle Dolmière

Autres participants :

Pierre AIMAR, département recherche et doctorat
Christelle FARENC, département formation & vie étudiante
Sabine FOULON, rectorat de l'Académie de Toulouse
Catherine GADON, SDCST
Marie-Dominique HEUSSE, SICD
Alexandre LEVY, service communication et relations publiques
Monique MARTINEZ, collègue doctoral
Michel PETITPREZ, rectorat de l'Académie de Toulouse
Yvan SEGUI, chargé de mission valorisation
René-Marc WILLEMOT, service immobilier et aménagement
Hélène ROUX de BALMAN, chargée de mission international, collègue doctoral

Ordre du jour :

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 28 mars 2014

Point 2 – Information de la présidente

Point 3 – IDEX

a. résultats des appels d'offres formation :

- innovation en licence
- formation pluridisciplinaire en master
- formation en ingénierie

b. validation des appels d'offres « formation tout au long de la vie »

c. résultats des appels d'offres recherche

- émergence
- transversalité
- ATS
- prospective équipements

d. financement de la mobilité des doctorants

Point 4 – Opération Campus : dossier d’expertise pôle AgroBioSciences / opération B

Point 5 – ESPE : dossier d’accréditation

Point 6 – Questions administratives et financières :

- conventions
- prime directeurs de département (rétroactivité)
- indemnisation des chaires
- financement des déplacements des membres du CAR
- nouvelles tarifications des formations des SIUP
- don

Point 7 – Questions diverses

Convoqué dans les locaux de l’UPS, le conseil d’administration débute à 9h20 sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 28 mars 2014

En l’absence de toute remarque, **le projet de compte-rendu du CA du 28 mars 2013 est adopté à l’unanimité** des membres du CA présents ou représentés.

Point 2 – Information de la Présidente

Dans le processus de définition de ses statuts, la COMUE est parvenue à tenir son calendrier. Le remaniement gouvernemental a décalé la réponse du ministère, pour a formulé des observations par écrit le 19 mai. Une réunion d’échanges s’est tenue à Paris le 21 mai. Une majorité de remarques portent sur la forme et ne soulèvent pas de difficulté. Sur le fond, l’autorité souhaite que Champollion devienne membre. Par ailleurs, les textes exigent un membre supplémentaire au conseil d’administration dans la représentation des établissements membres. Le conseil académique doit être précisé dans sa composition (qui est élu, qui ne l’est pas). Le mode de présidence doit être validé. On touche au but mais le travail se poursuit en flux tendu.

Sur l’international, une délégation au Brésil s’est conclue par l’inauguration d’un bureau, mais aussi par la tenue d’un séminaire de développement partenarial. Le partenariat avec Hanoï se poursuit, sa présidence tourne mais le siège du consortium USTH reste à Toulouse. La nomination du recteur sur place est à résoudre au niveau diplomatique. La MUFM, nationale mais située à Toulouse, attend la signature d’une convention importante, qui adviendra elle-aussi au niveau diplomatique.

Concernant l’IDEX, la réalisation est très bonne. Les actions sont en place dans les délais annoncés.

Gilbert de TERSSAC demande que les textes concernant les statuts soient communiqués au fur et à mesure de leur évolution aux membres du CA. Marie-France BARTHET précise que cette démarche se fera via le site web de la COMUE, tout comme pour le règlement intérieur.

Point 3 – IDEX

Christelle FARENC présente les résultats des appels d’offres formation.

En innovation en licence, sur six projets, trois ont été validés, trois refusés (projets non arrivés à maturité). Bertrand MONTHUBERT salue l’accompagnement des porteurs de projet.

Le prochain appel à projets n'est pas fixé mais le rythme pressenti est annuel. Cela justifie selon lui, dans un contexte global d'incertitude financière, le décaissement rapide des crédits obtenus. Marie-France BARTHET signale la faiblesse des demandes sur ce thème de la formation (par rapport au thème de la recherche). C'est un paradoxe. Peut-être y a-t-il un déficit d'information. Mais le qualitatif doit primer. Bertrand MONTHUBERT suggère une deuxième vague d'appels à projets au deuxième semestre. Gilbert CASAMATTA signale des initiatives éligibles (notamment dans le numérique) mais absentes ici. Christelle FARENC rappelle qu'il y a déjà eu deux appels à projets sur l'année. Il faut mobiliser les établissements sur ce sujet. Toulouse Ingénierie a fait ce travail. Le numérique peut être intégré. Alain COSTES pointe également la question du contexte, qui doit nous inciter à agir vite. Gilbert CASAMATTA associe parcours et outils pour le parcours. L'étudiant doit être au centre de son parcours de formation, grâce aux notions de majeur et mineur notamment. Le numérique a son rôle à jouer. Gilbert de TERSSAC invoque le rayonnement national et international du site. Brigitte PRADIN évoque la forte charge de travail des équipes universitaires de formation jusqu'au printemps 2015. Didier MARQUIS souhaite qu'on évite un excès d'orthodoxie. Une certaine souplesse est nécessaire. La formation ne se résume pas à l'enseignement. Michel PETITPREZ rappelle que pour la réussite des étudiants il s'agit bien de créer des parcours de formation aménagés. Christelle FARENC souhaite que le CA demande au groupe de travail d'émettre une proposition selon les observations exprimées. Marie-France BARTHET rappelle la longue genèse de l'IDEX. Une initiative peut être envisagée pour un meilleur impact dans les établissements. Une deuxième session peut être considérée. Les établissements doivent être associés. Bertrand MONTHUBERT souscrit à cette solution, à suivre lors du prochain CA (le 4 juillet). Les services en charge du pilotage doivent élaborer des propositions.

Les projets innovation en licence retenus sont adoptés à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

L'appel à projets formation pluridisciplinaire en master a donné lieu à 5 candidatures dont 4 validées. Le jury a décidé de ne pas financer d'étude de marché préalable à la réalité d'un projet. Claude CHEVALET s'étonne du faible nombre de demandes pour un sujet majeur et d'actualité. Hervé PINGAUD évoque la surcharge des équipes pédagogiques. Une deuxième session serait utile. Corinne MASCALA précise qu'une communication a été faite, le problème étant plus d'ordre calendaire. Christelle FARENC signale que le CCS a évoqué la possibilité pour un étudiant de suivre un module hors son établissement. Elle précise aussi que l'appel à projets ne visait pas réellement les modules.

Les projets formation pluridisciplinaire en master retenus sont adoptés à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

L'appel à projets formation en ingénierie a généré le dépôt de 17 projets, dont 9 ont été acceptés (150m€ sur 1,4 M). Bertrand MONTHUBERT redit la nécessité d'une meilleure souplesse et réactivité. L'ambition doit primer sur l'orthodoxie. Le jury doit être sensibilisé. Olivier SIMONIN rappelle les conditions de rédaction des appels d'offre. Cela dit, il trouve excellente l'idée d'associer les moocs et les nouvelles technologies au champ d'application des appels d'offres. La procédure visait à cadrer les interventions. Il faut tenir compte de ces retours pour le second tour plutôt que d'invoquer telle ou telle responsabilité. Gilbert CASAMATTA en appelle à une ingénierie de projet dimensionné, avec des moyens suffisants. Hervé PINGAUD illustre la nécessité d'une prise en compte souple du terrain. Marie-France BARTHET rappelle que l'action n'en est qu'à ses débuts.

Les projets formation en ingénierie retenus sont adoptés à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

Concernant la rédaction de l'appel d'offres « formation tout au long de la vie », Olivier SIMONIN propose de mentionner le numérique et les moocs, des mots-clés pour les porteurs de projet. Gilbert CASAMATTA relève que par nature, les projets transversaux ne rentrent pas

dans des cases. Bertrand MONTHUBERT pose la question de la souplesse nécessaire du jury. Le terme numérique est à retenir.

Le texte ainsi amendé est adopté à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

Pierre AIMAR présente les résultats des appels d'offres « recherche ».

Le programme recherche/ émergence a donné 133 dossiers éligibles pour un budget de 13,3 M€. 12 propositions ont été retenues par le comité d'arbitrage, selon les critères de la commission d'attribution (haute qualité scientifique notamment). Alain COSTES pose la question du coût administratif de la sélection au regard des financements accordés aux acteurs sélectionnés.

Le programme recherche émergence est adopté à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

L'appel à projets recherche / transversalité se solde par la proposition du financement de 9 projets, sur 20 candidatures.

Le programme recherche transversalité est adopté à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

L'appel à projets recherche / ATS (actions thématiques stratégiques notamment liées aux pôles de compétitivité régionaux) a suscité 20 candidatures, dont 10 retenues. Yvan SEGUI pose la question de candidatures chevauchant la typologie retenue par l'appel d'offres. Pierre AIMAR évoque surtout une diffusion insuffisante. C'est encore une question de souplesse et de régulation dans le temps.

Le programme recherche / ATS est adopté à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

Le programme de recherche / prospective équipements procède non pas par appel à projets mais via un comité prospective, pour un financement IDEX plafonné à 50 % de l'investissement. 14 auditions ont eu lieu, et 6 projets ont été sélectionnés.

Le programme recherche / prospective équipements est adopté à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

Pierre AIMAR signale par ailleurs que six chaires d'attractivité sont en cours de constitution.

Hélène ROUX de BALMAN présente une action importante en matière de mobilité à échelle internationale des doctorants. Une enveloppe de 100 m€ a été réservée à un appel d'offre dédié selon des critères d'encadrement complets. Le financement inclut le déplacement et le logement. Il est plafonné à 3000 € par bénéficiaire. 70 demandes ont été reçues. 50 ont été acceptées.

Le programme mobilité des doctorants est adopté à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

Point 4 – Opération Campus

René-Marc WILLEMOT reporte au prochain CA du PRES ce point relatif au nouveau bâtiment du pôle AgroBioSciences B de 4000 m², suite aux réserves émises par le CA d'UPS au sujet des conditions foncières de réalisation et qui nécessitent un nouveau travail avec le ministère.

Point 5 – ESPE : dossier d'accréditation

Le dossier d'accréditation 2014 de l'ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation) a impliqué de nombreuses personnes. La structure fédérative de recherche a été créée. L'ESPE compte à présent 20 partenaires. Les apports des établissements sont établis (nombre d'heures d'enseignement). Les moyens propres sont le fruit d'une longue négociation. Une étude de l'inspection générale est en cours sur la prise en charge de l'ESPE par la COMUE (3 cas en France).

Jean-Michel MINNOVEZ précise que le vote du CA de l'université Toulouse Jean-Jaurès s'est fait avec réserves. La partie budget de projet a été jugée comme peu détaillée et incomplète. Le calcul du plafond d'heures indiqué pour son université est erroné (6500 heures et non 7500). Sur l'intégration de la COMUE, le Conseil d'Administration a plaidé pour un transfert effectif au 1^{er} janvier 2016 (et non 2015) afin de ne pas brusquer le processus. Ce transfert doit être total (masse salariale incluse). Le coût financier et comptable du transfert fait l'objet d'une estimation. La question de la cession du fond de roulement est évoquée. La position de l'Université Toulouse Jean-Jaurès est donc critique.

Bertrand MONTHUBERT exprime la position de l'UPS. Un texte a été adopté corrélativement à l'adoption de l'ESPE. Les statuts ne sont toujours pas votés. La définition des moyens doit être finalisée. Il ne faut pas repousser l'intégration pour pouvoir au plus tôt passer au cœur du sujet : la formation des enseignants et son organisation.

Corinne MASCALA précise que le CA d'UT1 ne s'est pas encore prononcé. Le comité de direction a pour sa part permis de relever un sentiment de réserve sur le transfert de l'ESPE à la COMUE. Le sujet sera débattu lors du prochain CA d'UT1.

Olivier SIMONIN soutient l'idée d'une intégration effective au 1^{er} janvier 2016.

Jean-Michel MINNOVEZ souhaite une gouvernance partagée de l'ESPE sur le site. Sur les moyens, il rappelle les difficultés de l'an passé. Le compromis a été trouvé cette année, plutôt facilement, sur un modèle, il convient d'appliquer ce modèle. Sur le budget de projet, il faut continuer à travailler. Sur le transfert, le calendrier pressenti semble trop court. L'UT2J fera son possible. Mais la COMUE doit réaffirmer sa volonté.

Bertrand MONTHUBERT souhaite rediscuter le volet moyen. Le transfert à la COMUE doit incarner le partage de l'ESPE. Sur la date, il convient d'attendre le rapport de l'inspection générale de l'administration. Jean-Michel MINNOVEZ pense qu'un accord a bel et bien été trouvé. Le conseil académique de l'Université Toulouse Jean-Jaurès s'est prononcé positivement pour le projet. Dans le cadre du transfert, le risque pour l'UPS est nul, pour l'UTJJ il est considérable. Sur la date, le cadre législatif reconnaît leur autonomie aux universités. Une sécurisation est nécessaire. Il ne faut pas mettre l'UTJJ dans une position défensive, faire resurgir le spectre de l'IUFM.

Pour Marie-France BARTHET, ces débats justifient en eux-mêmes une prise en charge par la COMUE. Une question est celle de la date. La difficulté technique est réelle, pour toutes les parties. L'inspection générale, neutre, jugera et nous nous conformerons à son avis. Pour l'heure, Marie-France BARTHET invite à voter le dossier tel qu'il a été conçu, sans avoir posé de problème. La partie des moyens n'est donc pas visée.

Hervé PINGAUD rappelle les débats de l'an passé en CA du PRES. De fait, l'ESPE est un vrai dossier pour démontrer la valeur ajoutée pour la COMUE et a valeur de test sur notre modèle fédératif et notre capacité à travailler ensemble. Réaliser un transfert depuis un établissement de rattachement est forcément difficile. Mais l'idée est bonne. Il faut de la rigueur, de la volonté, de l'accompagnement.

Bénédicte De VOLONTAT se demande si la question des moyens est complètement exclue de la délibération.

Gilbert de TERSSAC s'interroge sur la prise en compte dans le cadre d'un vote des réserves de deux membres du bureau, UPS et UT2J.

Brigitte PRADIN relève que le dossier ne fait pas de la date buttoir du 1^{er} janvier 2015 une condition rédhibitoire. Est-il prévu que le vote ne comprenne pas la partie moyens ?

Jean-Michel MINNOVEZ dit vouloir simplement appliquer une décision de son conseil d'administration. En cas de vote partiel (sans le budget), il quitterait la séance. Le directeur de l'ESPE membre du conseil académique de l'université a voté favorablement sur ce dossier.

Gouvernance partagée oblige, Bertrand MONTHUBERT souhaite une position concrète. L'inspection générale étudie la question de la date. Il n'y a pas d'accord. La discussion viendra. Sur les moyens, le Rectorat a parlé avec l'UT2J, mais pas avec l'ensemble du site. Les choses prennent du temps, ce n'est pas anormal. Il faut trouver un compromis, c'est possible mais pas encore fait. Votons les parties abouties et avançons sur les moyens.

Jean-Michel MINNOVEZ réitère son désaccord. Sa responsabilité consiste à relever l'impossibilité du délai et l'infaisabilité technique du projet. Les garanties ne sont pas présentes. Il faut en prendre la mesure. Pour que l'ESPE réussisse.

Gilbert de TERSSAC juge le vote au CA prématuré. Il convient d'en prendre acte si l'on souhaite que l'ESPE réussisse.

Bertrand MONTHUBERT voudrait que les parties non-bloquantes soient validées et propose de modifier le texte sur la date en faisant référence à l'inspection générale.

Marie-France BARTHET rappelle que l'accréditation est indispensable à l'ouverture de l'ESPE. Il reste un accord sur le fond, la partie formation, la partie recherche. Les moyens sont un autre sujet (et nous sommes proches d'une solution). La date un troisième point, qui n'est pas rédhibitoire, et on sait que la date indiquée est peu plausible. Ce n'est pas une pomme de discorde. La COMUE n'a pas intérêt à un transfert précipité et insécurisant.

Hervé PINGAUD pense que le CA de la COMUE doit inviter le bureau à trouver une solution de conciliation (sur les moyens et sur la date), et d'ici là, proposer un calendrier à valider en prochain CA.

Jean-Michel MINNOVEZ reste sur la position d'une validation d'un bloc. Le sujet ne doit pas être tronçonné. Le dossier d'accréditation a été présenté d'un bloc. Il faut voter, et voter sur le dossier.

Bertrand MONTHUBERT signale que le conseil d'école de l'ESPE a rejeté la partie financière.

Corinne MASCALA juge le vote prématuré. Trop de membres ne se sont pas prononcés dans leurs CA.

Bertrand MONTHUBERT propose de voter sur le texte avec une réserve sur les moyens en mandatant la présidente de la COMUE pour parvenir à une proposition de conciliation à valider par un prochain CA. Une solution permet à l'ESPE de fonctionner. Il y a une formule à trouver afin d'éviter d'inquiéter tant le ministère que les personnels.

Gilbert de TERSSAC constate des attentes contradictoires et propose d'ajourner le vote.

Bénédicte de VOLONTAT rappelle que c'est un vote sans les moyens qui avait dénoué la situation l'an passé.

Bertrand MONTHUBERT prône soit le report... soit un vote sur les parties 1 à 3, et que l'on rejette la partie 4 incomplète.

En l'état, Marie-France BARTHET propose de ne pas mettre au vote ce dossier.

Point 6 – Questions administratives et financières

Gilles BOUCHER met en validation une liste de conventions signées en délégation du CA par la présidente.

Cette liste est validée à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

Il propose un effet rétroactif pour la prime des directeurs de département.

Cette disposition est validée à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

Une dérogation est demandée pour la prise en charge en classe affaire de vols de nuit ou de plus de 7 heures pour les membres du CAR

Cette dérogation est adoptée à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

De nouvelles tarifications des formations des SIUP sont proposées au CA.

Ces tarifs sont validés à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

Un don par testament de 25 000 dollars d'un particulier américain, Monsieur LINDE KATRITZKY, souhaitant ainsi gratifier les établissements qui l'avait honoré, parmi lesquelles « l'Université de Toulouse », nécessite pour sa réception l'accord du CA.

Cet accord est voté à l'unanimité par les membres du CA de la COMUE.

Point 7 – Questions diverses

Pas de questions diverses. Prochain CA de la COMUE le vendredi 4 juillet.

Toulouse le 11 juillet 2014

La Présidente

A red circular stamp with the text "Université de Toulouse" and "COMUE" is visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads "M.F. Barthet".

Marie-France BARTHET